

## DIR MASSIF CENTRAL

### A75 TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE PARTIELLEMENT AMIANTÉE

DU 22 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2025  
Communes de Rimeize et Peyre-en-Aubrac (48)



#### **Direction interdépartementale des Routes Massif Central**

Contact presse  
Bureau de la communication  
Tél : 04 .73 .29 .79 .60  
Mél : [com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr](mailto:com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr)

CS 90447  
60 avenue de l'union soviétique  
63012 Clermont-Ferrand Cedex 1

## LA DIR MASSIF CENTRAL

La DIR Massif Central (DIR MC) est un service de l'État dédié à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes A75 et A711/A712 et des routes nationales RN88, RN102, RN 106 et RN 122.

Elle exerce ses missions sur un réseau de 900 km, composé de 320 km d'autoroute et 580 km de routes nationales. Le réseau de la DIR MC traverse un massif montagneux et se caractérise par son altitude élevée : 400 km de routes se situent à une altitude supérieure à 900 mètres. Celles-ci empruntent 12 cols, culminant pour la plupart à plus de 1 000 mètres. Cela fait de l'A75 la plus haute autoroute de France et une des plus hautes d'Europe.

La DIR Massif Central exerce les missions d'exploitant du réseau routier national non concédé :

- l'entretien des chaussées, des ouvrages d'art, de leurs dépendances et des équipements de la route ;
- l'exploitation : surveillance du réseau et gestion du trafic, information des usagers, interventions sur accidents et viabilité hivernale ;
- la gestion du domaine public ;
- la maîtrise d'œuvre.



## LE CONTEXTE

Ces travaux réalisés par la DIR Massif Central sont situés sur l'autoroute A75 dans le département de la Lozère sur le territoire des communes de Rimeize et de Peyre-en-Aubrac dans les deux sens de circulation.

### **Ce chantier a pour objet :**

- Dans le sens Sud/Nord, au désamiantage ponctuel de la section au niveau de Peyre-en-Aubrac entre les PR 138+000 et 129+180 ;
- Dans le sens Nord/Sud, au désamiantage ponctuel de la section au niveau de Peyre-en-Aubrac et au renouvellement de la couche de roulement entre les PR129+600 et 138+000.

La DIR Massif Central profitera de ce chantier pour réaliser dans un même temps des travaux complémentaires : le remplacement des joints de chaussée de l'ouvrage d'art de la Rimeize sens Nord/Sud.

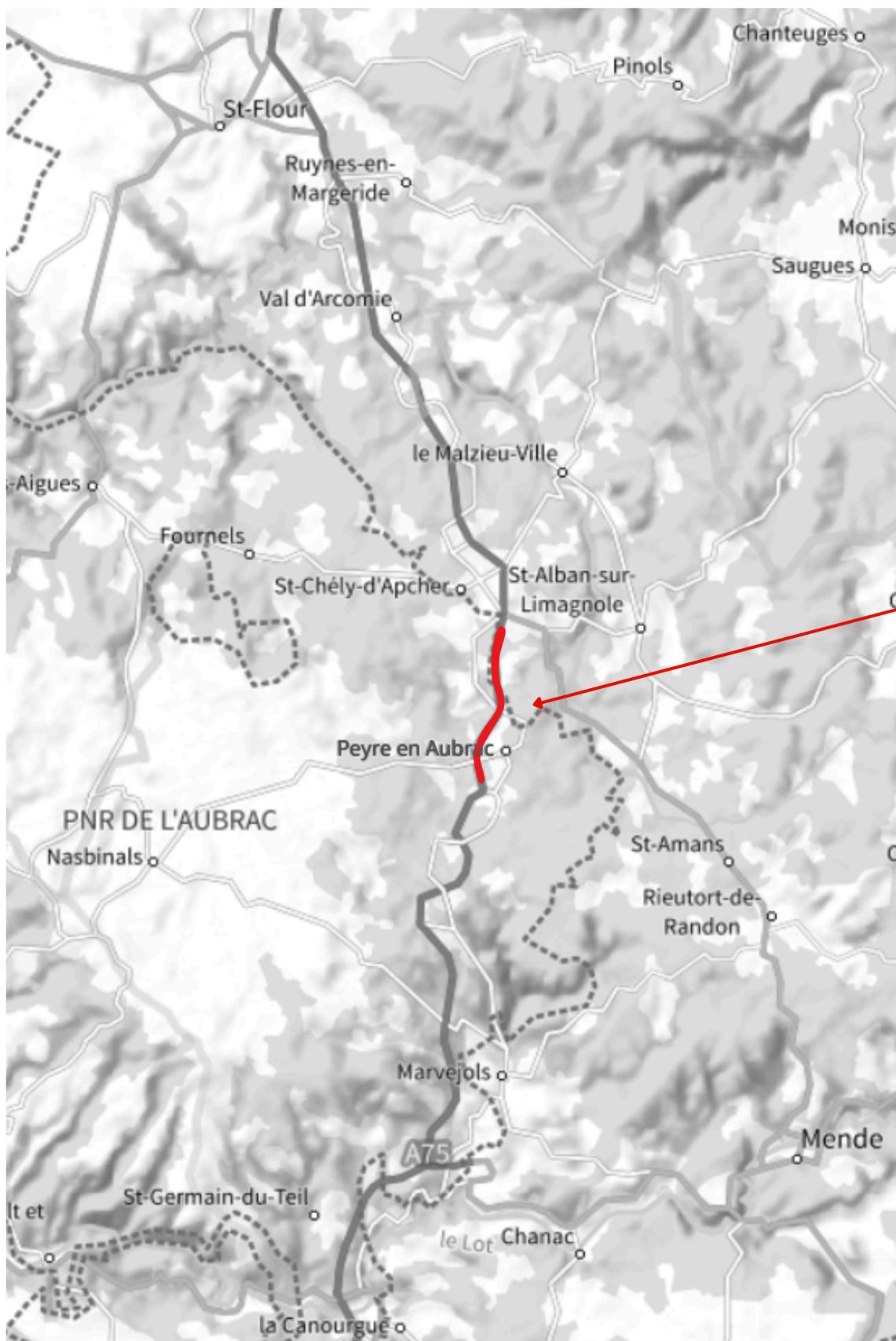
Le Trafic Moyen journalier annuel est de 15 150 véhicules dont 16,6 % de Poids Lourds dans les 2 sens.

***LA RÉALISATION DES TRAVAUX EST PRÉVUE DU 22 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 2025.***

### **Les principaux objectifs de l'opération :**

- améliorer la sécurité et le confort des usagers ;
- désamianter les chaussées, en faciliter l'entretien ultérieur ;
- assurer la pérennité de la chaussée et des ouvrages ;
- minimiser la gêne aux usagers en réalisant plusieurs travaux en même temps.

## PLAN DE SITUATION DES TRAVAUX



Zone  
des travaux

## EXPLOITATION SOUS CHANTIER

### LA NUIT DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 20H00 AU MARDI 23 SEPTEMBRE 8H00 :

L'A75 sera fermée à la circulation dans le sens Montpellier → Clermont-Ferrand (Sud/Nord) entre les diffuseurs n°36 (Aumont-Aubrac) et n°34 (St-Chély-d'Apcher, Rimeize, Saint-Alban-sur-Limagnole). Une déviation sera mise en place par Aumont-Aubrac.

### DU MARDI 23 SEPTEMBRE 8H00 AU VENDREDI 10 OCTOBRE 2025 :

La circulation du sens Clermont-Ferrand → Montpellier (Nord/Sud), fermée aux usagers, sera basculée sur la voie rapide (voie de gauche) du sens Montpellier → Clermont-Ferrand (Sud/Nord) entre les diffuseurs n°34 (Rimeize, Saint-Alban-sur-Limagnole) et n°36 (Aumont-Aubrac).

Du mardi 23 au vendredi 26 septembre, la circulation s'effectuera en bidirectionnelle dans le sens (Sud/Nord) sur une distance d'environ 9,5 km.

Du vendredi 26 septembre au vendredi 10 octobre, la circulation s'effectuera en bidirectionnelle dans le sens (Sud/Nord) sur une distance d'environ 7,5 km.

#### **Dans le sens (Nord/Sud), pendant toute la durée du chantier :**

- la bretelle de sortie du diffuseur n°35 (Aumont-Aubrac, Nasbinals) sera fermée à la circulation ;
- l'aire de repos de l'Aubrac sera fermée aux usagers.

*Des déviations seront mises en place par les diffuseurs les plus proches.*

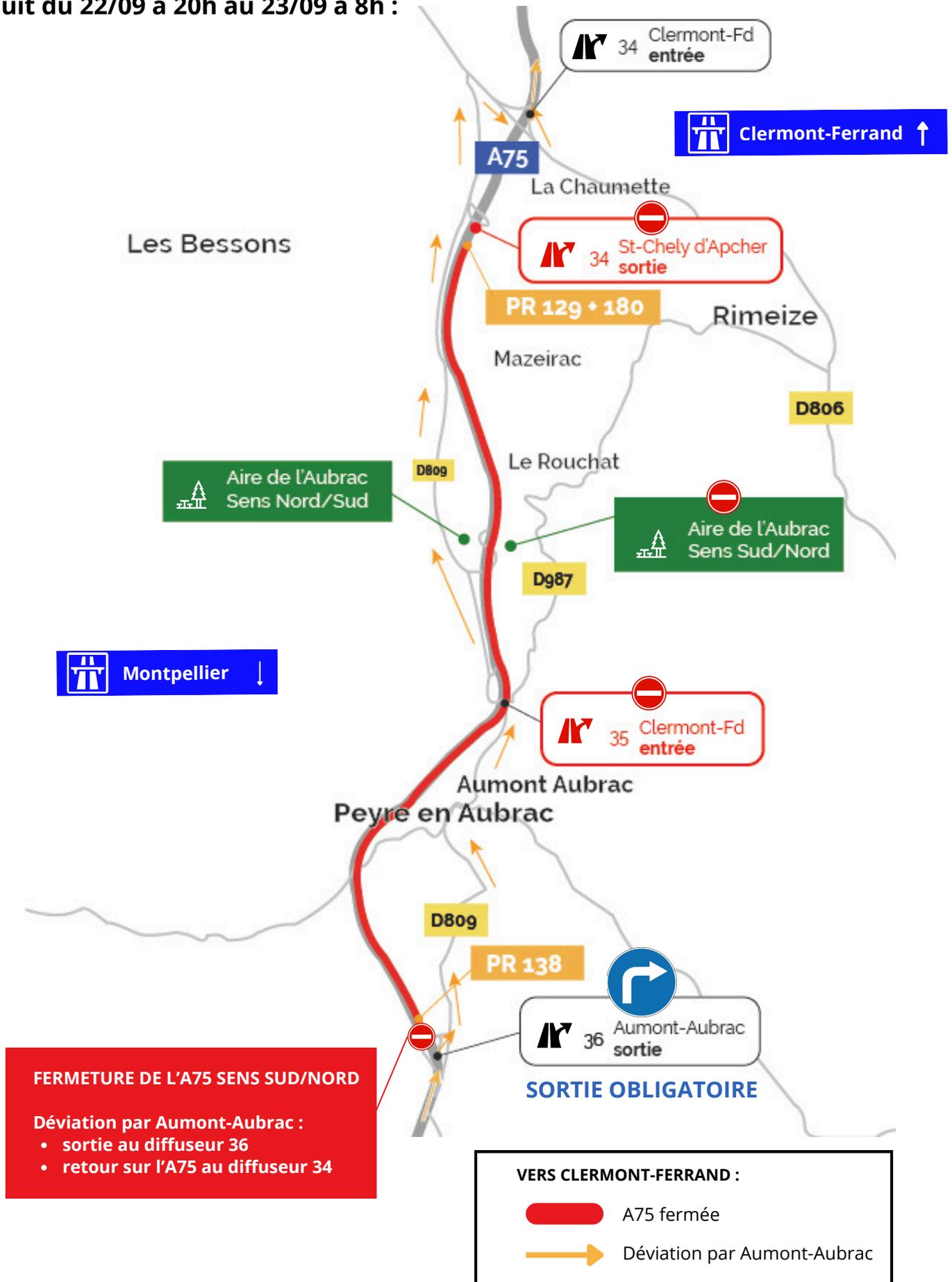
La vitesse sera limitée à 80 km/h dans la zone de circulation à double sens de l'A75 et ponctuellement à 50 km/h dans les zones de basculement de la circulation d'une chaussée à l'autre. L'attention des usagers est attirée concernant **le respect des vitesses et des distances de sécurité.**

#### **Le passage des transports exceptionnels sera interdit au niveau de la zone des travaux durant toute la durée du chantier :**

- dans le sens concerné par les travaux, si la largeur du convoi est supérieure à 3,50 m ou si sa longueur est supérieure à 25 m ;
- dans le sens opposé, si la largeur du convoi est supérieure à 4,20 m.

## FERMETURE DE L'A75 SENS SUD/NORD

Nuit du 22/09 à 20h au 23/09 à 8h :



## TRAVAUX SENS NORD/SUD

Du 23/09 à 8h au 10/10

\* à compter du 26/09 :  
Zone de circulation en double sens réduite à 7,5 km au lieu de 9,5 km



**VERS MONTPELLIER :**  
A75 fermée



**VERS CLERMONT-FERRAND :**  
circulation en double sens \*

# LE COÛT, LE FINANCEMENT ET LES ACTEURS DU PROJET

## **Maîtrise d'ouvrage :**

L'État représenté par la DIR Massif Central

## **Maîtrise d'œuvre :**

DIR Massif Central, District Nord, bureau technique

## **Exploitation sous chantier :**

DIR Massif Central, District Nord,  
CEI de Saint-Chély d'Apcher

## **Travaux :**

Réfection de chaussées et désamiantage ponctuel

## **Coût :**

Le montant total des travaux est de 2,3 M € TTC, entièrement financés par l'État

**Nous attirons l'attention des usagers sur la vigilance aux abords du chantier et le respect des limitations de vitesse.**

**La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les prie de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et de veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.**

**Renseignements sur les sites internet:**

- [www.dir-mc.fr](http://www.dir-mc.fr)

- [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)